



Véhicule en panne après la vente

Par **laguiche**, le **26/09/2016** à **10:22**

bonjour,

déjà je tiens a vous remercier de votre premiere réponse du 29/07/16,

ma question est????

j'ai vendu une moto, l'acheteur l'a essayé et très content est reparti avec, 12 jours après il m'appelle pour me signaler une fuite d'huile sous le moteur, il l'amène chez son garagiste qui n'est pas un concessionnaire suzuki, le mécanicien a démonté le moteur et a constaté que le joint de culasse ainsi que la culasse était HS, suite a cela il me prévient qu'il va entamer une procédure avec expert et avocat, avant cette solution ,il me fait parvenir un devis établi par son garagiste, d'ou plusieurs pièces a changer n'on rien a voir avec un joint de culasse (chaine de distribution,bougies, filtre a huile,huile) facture qui s'élève a 1943.68euro.

que dois je faire???

merci pour votre réponse,

Par **marie076**, le **06/10/2016** à **18:13**

Bonjour

Je serais vous je ne bougerais pas, c'est à lui de prouver qu'il y a eu un problème sur le moteur , et qu'il s'agit bien d'un vice caché . Comme il est déjà intervenu sur la moto, comment voulez vous que l'expert puisse déterminer quoi que ce soit ?

A la limite je lui aurais fait une lettre pour contester ses dires .

S'il vous poursuit rapprochez vous de votre assurance de protection juridique si vous en avez une.

Par **lesieur frederic**, le **07/10/2016** à **11:48**

j'ai vécu cela avec une voiture, pas evident...

apparemment le garage n'est pas encore intervenu sur le véhicule ? cela m'étonnerais.

Il faut essayer de connaitre le nombre de kilomètre parcouru par la moto, bien qu'un joint de culasse puisse lâcher du jour au lendemain sur un véhicule trop sollicité a froid....